

CPCP.

**TRIBUNAL
DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS**

A Paris, le **12 MAI 2004**

**Cabinet de Michèle COLIN
Doyen des Juges
D'Instruction**

Michèle COLIN
Doyen des Juges d'Instruction

A

M. le Capitaine, commandant la
Gendarmerie de ST-Orens de Gameville
2, rue de la Forge
31650 St-ORENS DE GAMEVILLE

OBJET : Demande d'audition de partie civile - **Rappel** -
N/Réf : CPC N° 380/04
P 04.077.2304/0

Par demande en date du 24 Mars 2004, je vous ai sollicité aux fins d'audition de M. André LABORIE en qualité de partie civile.

Conscient de la lourdeur de votre charge, je vous prie néanmoins de bien vouloir hâter, dans toute la mesure du possible, l'exécution de cette enquête.

Le Doyen des Juges d'Instruction,



P.J. : Copie de la plainte et de la mission

CABINET
de Mme Michèle COLIN
Doyen des Juges
d'Instruction

DEMANDE D'AUDITION
DE PARTIE CIVILE

Cl

Tél : 01 44 32 65 97

N/Réf.: CPCP 04/380
P.04.077.2304/0

Nous, Michèle COLIN, Doyen des Juges
d'Instruction,

VU l'article 86 alinéa 3 du Code de
procédure Pénale.

VU la plainte déposée le 17 mars 2004 par
M. André LABORIE - Demeurant : 2, rue de la
Forge 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

Attendu que nous sommes dans l'impossibilité
matérielle d'entendre la partie civile.

PRIONS :

Monsieur le Responsable de la Gendarmerie de
ST ORENS DE GAMEVILLE - de procéder à
l'audition de M. André LABORIE

aux fins suivantes :

1) Recueillir les déclarations de la partie
civile sur les faits de la cause.

2) Elle précisera en particulier de manière
impérative :

- la date des faits ;
- le lieu de commission des faits ;
- la qualification pénale retenue ;
- les textes pénaux d'application ;
- le nom et l'adresse de son avocat
désigné.

3) Elle mentionnera en outre à quel titre
elle dépose plainte (victime directe ou
personne dotée d'un pouvoir (1)

.../...

Copie certifiée conforme
à l'original.
Le Greffier.

4) Elle offrira de consigner toute somme qu'il plaira au Doyen des Juges d'Instruction de fixer et justifiera le cas échéant de son impécuniosité. A cet effet, en application des dispositions de l'article 88 du Code de Procédure Pénale et afin de me permettre de fixer le montant de la consignation en toute connaissance de cause, la partie civile joindra à sa déposition une copie de son dernier avis d'imposition ou de tout autre justificatif de ses revenus.

5) Elle indiquera si elle bénéficie de l'Aide Juridictionnelle auquel cas elle joindra copie de la décision du Bureau d'Aide Juridictionnelle datant de moins d'un an au moment du dépôt de plainte lui accordant l'assistance d'un Avocat d'office.

6) Elle remplira la déclaration d'adresse jointe à la présente réquisition.

7) Elle versera au dossier toutes pièces justificatives de ses allégations, en double exemplaires et inventoriées.

8) Dans l'hypothèse où la partie civile serait déjà assistée d'un Avocat, elle sera invitée à fournir l'adresse du cabinet de celui-ci, son numéro de téléphone et son numéro de fax ; il m'en sera rendu compte et il sera sursis à toute audition.

9) La procédure établie par vos soins me sera adressée en double exemplaire. Elle sera intitulée "Procès-verbal d'audition de partie civile". Bien évidemment la personne entendue ne prêtera pas le serment des témoins.

Paris, le 24 MARS 2004

Le Doyen des Juges d'Instruction,



(1) Auquel cas elle joindra le pouvoir à sa déposition.

Copie certifiée conforme
à l'original.

Le Greffier

DECLARATION D'ADRESSE DE LA PARTIE CIVILE

(article 89 du Code de Procédure Pénale)

CABINET
de M. le Doyen
des Juges d'Instruction

N° P :
N° I :

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

reconnais être avisé(e)

- que je dois déclarer une adresse qui peut être soit la mienne soit celle d'un tiers chargé de recevoir les actes qui me seront destinés si je produis simultanément l'accord écrit de ce dernier,

- que l'adresse déclarée doit être située, si l'information se déroule en métropole, dans un département métropolitain, ou, si l'information se déroule dans un département d'outre-mer, dans ce département.

JE VOUS DECLARE L'ADRESSE SUIVANTE :

cette adresse est - mon adresse personnelle
Ou - l'adresse de M.

Je vous remets (ferai parvenir) l'accord de cette personne (VU ET ANNEXE A LA PRESENTE).

Je reconnais en outre être avisé(e)

- que je dois vous signaler jusqu'à la clôture de l'information par nouvelle déclaration ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception tout changement de l'adresse déclarée,

- que faute par moi d'avoir déclaré cette adresse, je ne pourrais opposer le défaut de notification des actes qui auraient dû m'être notifiés aux termes de la loi.

A Paris, le

signature de la PARTIE CIVILE

signature du GREFFIER

Copie certifiée conforme
à l'original.

Le Greffier